

Justificatif de déclaration de situation mensuelle pour le mois d'avril 2024

M. PIERRICK ALEMANY | Identifiant: 7976956E Votre déclaration mensuelle d'avril 2024 a bien été validée le 29/04/2024 à 09h03 (Heure de Paris) depuis internet Une confirmation vient de vous être envoyée par courriel. Vous pouvez retrouver votre récépissé de justificatif d'actualisation (format.pdf) à tout moment dans votre espace personnel rubrique "Mon actualisation", service "Mes justificatifs d'actualisation". 1 - Activités Vous avez déclaré ne pas avoir réalisé une activité pour un employeur et ne pas avoir d'entreprise. 2 - Situations particulières Vous avez déclaré ne pas avoir été en formation Vous avez déclaré ne pas avoir été en arrêt maladie ou en congé paternité Vous avez déclaré ne pas percevoir de nouvelle pension d'invalidité de 2ème ou 3ème catégorie et ne pas percevoir de nouvelle pension de retraite

3 - Votre inscription

Vous avez déclaré souhaiter rester inscrit à France Travail

V22.12 Page 1/2

Validation de votre actualisation

Votre inscription

En fonction des informations que vous avez déclarées : votre inscription sur la liste des demandeurs d'emploi est maintenue.

Votre paiement



Date prévisionnelle de paiement le 02/05/2024

Le virement de votre allocation mensuelle est transmis à votre banque sous un délai de 3 à 5 jours après votre actualisation.

Si vous êtes indemnisable, vous pourrez bénéficier d'un paiement sur la base de votre déclaration sous réserve qu'aucun évènement ne vienne le modifier (formation, reprise d'emploi, maladie, retenues diverses...).

Il vous est conseillé de conserver ce document sans limitation de durée.

Les données à caractère personnel collectées font l'objet d'un traitement informatique destiné à votre inscription comme demandeur d'emploi, à l'étude de vos droits aux allocations de chômage, à la définition et au suivi de votre projet personnalisé d'accès à l'emploi, à la réalisation de statistiques et au pilotage des activités de France Travail. Ces données sont mises à disposition : des services de l'Etat, des collectivités territoriales, des partenaires et prestataires de France Travail, des organismes d'orientation et de formation, concourant à votre reclassement et à votre recherche d'emploi, soit dans un dossier dématérialisé dénommé dossier unique du demandeur d'emploi (DUDE) soit par convention de transfert de données. Pour les bénéficiaires du RSA, les données relatives à l'inscription comme demandeur d'emploi sont communiquées au président du conseil départemental à des fins de suivi et de contrôle des droits et devoirs. Les informations vous concernant sont transmises aux administrations fiscale et sociale pour l'accomplissement de leurs missions et servent notamment au recouvrement des cotisations sociales et de l'impôt ainsi qu'à l'ouverture et au calcul de droits en matière de prestations sociales. Elles sont communiquées à des organismes de protection sociale afin d'une part de garantir vos droits sociaux et d'autre part d'éviter des cumuls indus de prestations sociales. Elles sont également communiquées à la direction générale des Finances publiques afin que France Travail effectue le prélèvement à la source de l'impôt sur les allocations de chômage versées. Si vous êtes bénéficiaire du RSA les données relatives à votre inscription comme demandeur d'emploi sont communiquées au président du conseil départemental à des fins de suivi et de contrôle de vos droits et devoirs. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès de votre agence France Travail en application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative aux fichiers à l'informatique et aux libertés. Votre demande peut être effectuée sur place ou par courrier en justifiant de votre identité. Le droit d'opposition ne s'applique pas à la collecte des données obligatoires.